



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

**SEANCE DU 29 AVRIL 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt neuf du mois d'avril, à neuf heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

**Participent à la séance :**

M. Yves MATHIS, directeur de cabinet du Préfet,  
Lieutenant colonel Florian SOUYRIS, directeur adjoint,  
M. Vincent LELONG, payeur départemental,  
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation,  
Méd LCL Thierry MICHEL, représentant de médecin-colonel Jean-Pierre LAUTIER,  
M. Éric PUJOL, Le Haut Dadou,  
M. Francis SALABERT, Maire de Lescure d'Albigeois,  
Mme Ludivine PAYA DELMON, Adjointe Maire de Rabastens.

**Présents :**

**Membres à voix délibérative :**

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Christophe TESTAS, André FABRE, Éric GUILLAUMIN, Jean-Michel BOUAT, Bernard MIRAMOND, Philippe GONZALEZ, Jacques THOUROUDE, Marc COUSINIE.  
Mmes Éva GERAUD, Florence BELOU, Sylvie BIBAL-DIOGO, Françoise BARDOU, Michèle VINCENT.

**Membres à voix consultative :**

COL Christophe DULAUD, CNE Jean-Jacques DARGET, SCH Julien DURAND, CNE Mohamed BOURAHLA, 1CL Léo THIEL (suppléant de CPL Julien ESTIVALS).

**Absents excusés :**

M. Michel FRANQUES.  
Mmes Nathalie BORGHESE, Martine COURVEILLE.

**Secrétaire :** Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 15/ pouvoirs : 0/ votants : 15.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 6 / présents : 6.

Date de la convocation : 17 avril 2015.

~~~~~  
**RAPPORT N°027/CA - 04/15**

**OBJET : Désignation des représentants du CASDIS à la commission d'appel d'offres**

Le Code des Marchés Publics fixe la composition de la commission d'appel d'offres des établissements publics locaux, qui comprend :

- le représentant légal de la collectivité président de droit de cette commission.  
Il peut déléguer cette fonction à un membre du conseil.
- de 2 à 4 membres titulaires et autant de membres suppléants du conseil d'administration désignés par celui-ci.

.../...

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
**Tél** 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98  
**Courriel** direction.etat-major@sdis81.fr

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

*Acquitté en PREFECTURE le 13/05/2015*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- de désigner 3 membres titulaires et 3 membres suppléants ;

| <u>Titulaires :</u>  | <u>Suppléants:</u>     |
|----------------------|------------------------|
| M. Jean-Michel BOUAT | M. Eric GUILLAUMIN     |
| M. Jean-Paul RAYNAUD | Mme. Eva GERAUD        |
| M. Bernard MIRAMOND  | Mme Martine COURVEILLE |

- de décider que les membres de la CAO seront également les membres des jurys de concours.

Il est rappelé que depuis sa dernière réforme, le code des marchés publics ne prévoit plus l'ouverture de l'enveloppe unique en CAO, cette dernière devant être ouverte par le pouvoir adjudicateur et qu'à cet effet le bureau du CASDIS a privilégié l'ouverture de l'enveloppe unique en présence du Président du conseil d'administration, et d'un élu de la minorité politique, membre de la CAO.

En outre, le SDIS du Tarn participe à la constitution de groupements de commandes pour la fourniture de matériels opérationnels. Il convient donc d'élire parmi les membres élus de la CAO du SDIS, le représentant titulaire et son suppléant pour les CAO des différents groupements de commande.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- d'élire 1 membre titulaire et 1 membre suppléant à la CAO des groupements de commandes.

| <u>Titulaire :</u> | <u>Suppléant:</u>    |
|--------------------|----------------------|
| M. Michel BENOIT   | M. Jean-Paul RAYNAUD |

Document signé électroniquement par  
le président du Conseil d'Administration,  
Michel BENOIT

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

Date de publication : 15/05/2015

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité

***Acquitté en PREFECTURE le 13/05/2015***